

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1312

25 juin 2010

SOMMAIRE

Académie de Prévention S.à r.l.	62967	P1 Technologies S.A.	62957
Altervest	62972	Pelham e-shelter Berlin S.à r.l.	62974
AmTrust Re Omega	62976	Pucci S. à r.l.	62962
AmTrust Re Omega	62938	Réalisations techniques des collectivités S.à r.l.	62975
Boventi I S.A.	62930	Reviva Capital S.A.	62969
Crane International Capital S.à r.l.	62974	SGAM Venture Fund	62975
Duemme International Luxembourg S.A.	62967	Shalimar S.A. S.P.F.	62954
European Consulting & Technical Assistan- ce S.A.	62957	Sofilec	62967
Ex Var S.C.S.	62976	Speedy Bill S.A.	62940
Ghem S.A.	62974	SPE III Gaïa S.à r.l.	62940
HB Invest S.A.	62961	SPE III Lowry S.à r.l.	62939
Henkel Re S.A.	62976	SPE III RG S.à r.l.	62939
Internacional Megasports Service S.à r.l.	62954	Steflot S.à r.l., société de gestion de patri- moine familial - SPF	62975
LCP Management S.A.	62957	Steflot S.à r.l., société de gestion de patri- moine familial - SPF	62957
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	62941	Strend Holdings	62968
LYXOR Selection Fund	62975	Thalasy Holding S.A.	62939
Market Access	62958	Translate 4 U	62973
Market Access III	62961	Translate 4 U Sàrl	62973
MD Mezzanine S.A., SICAR	62930	Truficar S.A.	62966
Miles Investments S.à r.l. S.P.F.	62940	Trufidee	62967
Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l.	62941	Trufilux	62969
Nalco Luxembourg Finance SA	62976	Valartis Fund Advisory	62958
Nrep Transactions Holding 5 S. à r.l.	62959	Vega Investments S.à r.l.	62963
		Vionelle Holding S.A.	62954

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

—
Extrait des décisions des associés de la Société prises en date du 26 avril 2010

Le mandat de réviseur d'entreprise de la société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MD Mezzanine S.A., SICAR

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010071704/16.

(100065793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Boventi I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 136.951.

—
L'an deux mil dix, le sept mai.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et obligataires de la société anonyme BOVENTI I S.A. immatriculée au RCS sous le n° Luxembourg, B 136.951, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 31 décembre 2007 en conséquence de la scission de la société préexistante BOVENTI S.A. par la création de deux sociétés nouvelles, savoir BOVENTI I S.A. et BOVENTI II S.A. Ledit acte de scission fut publié au Mémorial, série C, n°1030 en date du 25 avril 2008.

Par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue dans la matinée de ce même jour par-devant le même notaire, le capital social fut augmenté à EUR 124.100.- (cent vingt quatre mille cent euros).

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Vincent ALLENO, avocat, et Madame Maria SUSCA RADOGNA, employée privée, les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présences dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 7.300 (sept mille trois cents) actions d'une valeur nominale de 17,- EUR (dix-sept euros) chacune, représentant le capital total émis de la Société de 124.100,- EUR (cent vingt quatre mille cent euros) et l'obligataire unique, propriétaire de 3 (trois) certificats d'obligations chacun d'un montant unitaire de 190.000,- EUR (cent quatre vingt dix mille euros), pour un montant total de 570.000,- EUR (cinq cent soixante dix mille euros), sont dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir, après examen de l'ordre du jour. Tous les actionnaires et obligataires ont par ailleurs demandé acte qu'ils renoncent à des convocations écrites spéciales et préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires et obligataires, respectivement celle des mandataires qui les représentent, ainsi que celle des membres du bureau restera annexée au présent procès verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires et les obligataires acceptent de former entre eux une seule et unique assemblée générale extraordinaire pour prendre communément les résolutions qui vont suivre.

Toutes les décisions qui seront prises lors de cette présente assemblée générale extraordinaire se feront en parfaite connaissance tant des actionnaires que des obligataires présents ou représentés, qui acceptent dès lors de prendre communément les résolutions qui vont suivre, ces dernières seront opposables tant aux actionnaires qu'aux obligataires.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée, commune aux actionnaires et aux obligataires, est conçu comme suit:

1.- Décision de transférer le siège social du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, avec maintien de sa personnalité morale d'origine, sans dissolution ni liquidation de la Société.

- 2.- Décision de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne.
 - 3.- Confirmation que les comptes sociaux intermédiaires arrêtés en prévision de l'assemblée extraordinaire de ce jour sont à valoir comme comptes de clôture à Luxembourg et comptes d'accueil en Italie.
 - 4.- Fixation du siège social à Turin, Piazza Carlo Felice n°7.
 - 5.- Etablissement des statuts de la Société constituée suivant le droit italien sous la forme d'une Società per Azioni - SpA.
 - 6.- Modification du règlement de l'émission du prêt obligataire de € 570.000.- existant pour le rendre conforme au droit italien.
 - 7.- Election soit d'un conseil d'administration, soit d'un administrateur unique.
 - 8.- Election d'un collège de commissaires (collegio sindacale).
 - 9.- Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.
 - 10.- Tous autres points additionnels que des actionnaires représentant seuls ou en cumul plus de 10% des droits de vote requièrent pour être mis à l'ordre du jour suivant l'article 70 alinéa 4 de la loi sur les sociétés commerciales modifiée.
- III.- Que l'article 3 des statuts de la Société permet de transférer de manière définitive le siège de la Société, avec changement de la nationalité, vers un autre pays, dans les formes et sous les conditions telles que prévues par la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 modifiée en son article 67-1 paragraphe (1).
- IV.- Que le bureau de la présente assemblée générale fait constater qu'aucun des actionnaires, représentant au moins 10 % des droits de vote n'a fait fruit de la faculté pour requérir l'ajout de points additionnels à l'ordre du jour
- V - Que le terme "assemblée générale" ou "assemblée" usité dans les présentes est à comprendre pour désigner l'assemblée générale extraordinaire commune des actionnaires et des obligataires délibérant séparément sur l'ordre du jour reproduit ci-avant.
- VI.- Que la présente assemblée générale est invitée à se référer aux dispositions de la loi du 20 avril 2009 relative au dépôt électronique auprès de registre de commerce et des sociétés (RCS) de Luxembourg, notamment celles qui découlent de son article 22-2 pour décider que le dépôt et la publication des statuts de la nouvelle société par actions italienne "Société per Azioni - SpA" ainsi que ceux du nouveau règlement d'émission de l'emprunt obligataire établi sous l'empire de la loi italienne, interviendront uniquement en la langue italienne, sans la nécessité d'être accompagnés d'une version dans une des trois langues officielles du Grand-Duché de Luxembourg.
- Monsieur le président met ensuite les différents points de l'ordre du jour aux votes, et après en avoir délibéré l'assemblée générale, a pris par des votes séparés, et chaque fois à l'unanimité, sans aucune abstention, les résolutions suivantes, tant des actionnaires que des obligataires.
- Il est spécialement relevé qu'à propos de chacun des tours de votes qui entérinent les résolutions ci-après, les actionnaires et les obligataires se sont exprimés séparément les uns des autres.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social ainsi que les sièges administratif et opératif de la Société BOVENTI I S.A. du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, transfert qui se fait avec le maintien de la personnalité morale d'origine, sans dissolution ni liquidation de la Société, par le simple transport en Italie de tout l'actif et de tout le passif, tout compris, rien excepté, comme ces derniers ont été arrêtés par la présente assemblée.

Deuxième résolution

Il est décidé en conséquence ce qui précède que la Société BOVENTI I S.A. change sa nationalité de luxembourgeoise en italienne et décide de soumettre la Société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal italien, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois.

Le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé et le nouveau siège social de la Société est établi à I-10123, Turin, Piazza Carlo Felice n° 7.

Troisième résolution

L'assemblée examine les comptes sociaux intermédiaires tels qu'arrêtés par le conseil d'administration certifiés par le commissaire aux comptes. Ces comptes constituent la continuation de ceux arrêtés au 31 décembre 2009 et approuvés par l'assemblée des actionnaires et des obligataires en date du 7 mai 2010, avec la seule différence que par cette assemblée dernièrement nommées le capital social a été augmenté à concurrence de € 51.100,- (cinquante et un mille cents euros) pour être porté de EUR 73.000,- (soixante-treize mille euros) à EUR 124.100 (cent vingt quatre mille cent euros) sans apports nouveaux par l'incorporation de ce même montant au moyen d'une convention d'une partie des bénéfices reportés et par affectation de 10% de cette augmentation à la réserve légale. Aucun appel de fonds n'a été fait aux actionnaires. La valeur nominale de chacune des 7.300 (sept mille trois cents) actions existantes ayant été portée de EUR 10,- (dix euros) à EUR 17,- (dix-sept euros).

En prévision du transfert du siège de la Société, celle-ci s'est abstenue entretemps de toute activité sociale. En raison de ceci il n'y a pas eu de bénéfices nouveaux et seulement quelques frais, le bénéfice reporté se solde par EUR 298.817,92.

Aucun intérêt n'a été servi aux obligataires.

L'assemblée prend ensuite les décisions suivantes:

1. Le rapport de gestion du conseil d'administration est approuvé;
2. Les comptes sociaux intérimaires sont approuvés;
3. Le rapport du commissaire aux comptes est approuvé;
4. L'affectation des résultats est décidée comme suit:

Bénéfices antérieurs reportés	298.817,92 EUR
Dividendes et intérêts distribués	0,00 EUR
Bénéfices (pertes)	- (45.670,73 EUR)
Affectation à la réserve légale	0,00
Bénéfices à reporter	253.147,19 EUR

Quatrième résolution

Il est accepté que la Société continuera ses activités en Italie comme une société de capitaux sous la forme de Società per Azioni - SpA et que ses statuts sont établis comme suit, pour être conformes au droit italien:

STATUTO DELLA BOVENTI I S.P.A.

Titolo I. Costituzione della società

Art. 1. Denominazione. È costituita una società per azioni con la denominazione sociale: "Boventi I S.p.A.".

Art. 2. Sede sociale e domicilio. La società ha sede legale nel Comune di Torino.

Il domicilio degli azionisti relativamente a tutti i rapporti con la società è a tutti gli effetti quello risultante dal libro dei soci; è onere del socio comunicare il cambiamento del proprio domicilio.

In mancanza dell'indicazione del domicilio nel libro dei soci si fa riferimento alla residenza anagrafica od alla sede legale.

Dipendenze ed uffici, anche costituiti in sedi secondarie, potranno essere aperti, modificati o soppressi sia in Italia sia all'estero nei modi di legge.

Art. 3. Oggetto sociale. La società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'assunzione e la gestione di partecipazioni in società ed enti industriali, commerciali, finanziarie ed immobiliari, nei limiti di legge, con facoltà di concedere agli stessi finanziamenti o fondi, il tutto non nei confronti del pubblico e con esclusione della locazione finanziaria attiva e del credito al consumo;

- l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione e l'amministrazione di beni immobili sia di civile abitazione che industriali o commerciali ed agricoli, ad uso albergo, residence, casa albergo e simili, e di terreni fabbricabili o agricoli.

Essa potrà compiere tutte le operazioni imprenditoriali, commerciali, mobiliari ed immobiliari, finanziarie e di credito - queste ultime non nei confronti del pubblico - funzionalmente connesse alla realizzazione degli scopi sociali, ivi comprese - l'assunzione di mutui passivi, anche con garanzia reale, la prestazione senza carattere di professionalità di fidejussioni, avalli, ipoteche ed in genere di garanzie personali o reali a favore di terzi, compresi istituti bancari e finanziari.

Tutte le attività devono essere svolte nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio.

Sono espressamente escluse le operazioni riservate per legge a soggetti iscritti in albi professionali, le operazioni inerenti la raccolta e/o sollecitazione del pubblico risparmio, le operazioni di cui all'articolo 106 del D. Lgs 385/1993 nei confronti del pubblico, le operazioni di intermediazione mobiliare, nonché in genere le attività vietate dalla presente o futura legislazione.

Art. 4. Durata. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2050 (duemilacinquanta) e potrà essere prorogata a seguito di deliberazione dell'Assemblea straordinaria.

Titolo II. Capitale sociale, Azioni e finanziamenti

Art. 5.

5.1 Capitale sociale

Il capitale sociale è fissato in euro 124.100 (centoventiquattromilcento), suddiviso in numero 124.100 (centoventiquattromilcento) azioni ordinarie del valore nominale di Euro 1 (uno) ciascuna.

Il capitale sociale può essere aumentato anche mediante conferimenti di beni in natura e di crediti, nel rispetto delle disposizioni di legge in materia.

Le azioni sono nominative. Ogni azione è indivisibile; il suo possesso implica adesione al presente statuto.

5.2 Trasferimento delle azioni per atto Inter vivos

Le azioni o i diritti su di esse sono trasferibili per atto tra vivi solo ai discendenti in linea retta.

In ogni altro caso il socio che intenda trasferire a terzi tutte le proprie azioni o parte di esse, le deve offrire in prelazione agli altri soci, in proporzione al numero delle azioni di cui ciascuno di essi è titolare, osservando le seguenti norme:

- il socio che intende trasferire in tutto o in parte le proprie azioni o i diritti su di esse deve comunicare tale suo intendimento all'organo amministrativo a mezzo di lettera raccomandata con A.R. o mediante avviso comunicato con qualsiasi altro mezzo che garantisca la prova dell'avvenuto ricevimento, comunicando pure il prezzo richiesto, le condizioni di pagamento ed il nominativo dell'acquirente;

- l'organo amministrativo, entro quindici giorni dal ricevimento della comunicazione, deve a sua volta informare i soci iscritti sull'apposito libro sociale a mezzo di lettera raccomandata con A.R. o mediante avviso comunicato con qualsiasi altro mezzo che garantisca la prova dell'avvenuto ricevimento;

- i soci destinatari della notificazione hanno il diritto di prelazione, che possono esercitare entro quindici giorni dal ricevimento del suddetto avviso in misura proporzionale alle rispettive azioni possedute;

- ove uno o più soci rinuncino alla prelazione o ne decadano per silenzio, l'organo amministrativo nel termine di quindici giorni deve, a mezzo lettera raccomandata con A.R. o mediante avviso comunicato con qualsiasi altro mezzo che garantisca la prova dell'avvenuto ricevimento, comunicare ai soci che l'hanno esercitata l'ammontare delle azioni su cui non sia stato esercitato tale diritto, offrendolo loro anche in misura non proporzionale alle rispettive partecipazioni;

- entro quindici giorni dal ricevimento, i soci devono comunicare la loro disponibilità ad acquistare dette azioni al prezzo indicato dal socio cedente, sempre a mezzo lettera raccomandata con A.R. o mediante avviso comunicato con qualsiasi altro mezzo che garantisca la prova dell'avvenuto ricevimento;

- ove la prelazione non venga esercitata su tutte le azioni offerte in vendita, il socio cedente è libero di cedere le proprie azioni senza ulteriore formalità all'acquirente, al prezzo ed alle condizioni di cui sopra;

- la cessione deve avvenire nel termine di novanta giorni dall'ultima comunicazione ai soci non cedenti, decorsi i quali si rinnova l'obbligo all'osservanza della procedura di cui sopra.

I trasferimenti in violazione del diritto di prelazione dei soci sono privi d'effetto nei confronti della società e, pertanto, non possono essere annotati sul libro dei soci, salvo che risulti il consenso scritto alla cessione di tutti gli aventi diritto alla prelazione.

Le disposizioni di questo articolo si applicano anche al trasferimento di warrant di acquisto o sottoscrizione di azioni, nonché di diritti parziari (quali la nuda proprietà e l'usufrutto) sulle azioni sociali.

Il trasferimento ha effetto nei confronti della società dal momento della sua iscrizione nel libro dei soci.

5.3 Trasferimento delle quote per atto a titolo gratuito o mortis causa

Il trasferimento per atto a titolo gratuito o a causa di morte delle azioni o dei diritti su di esse è libero nei confronti dei discendenti in linea diretta del socio; negli altri casi, ai soci è riconosciuto il diritto di acquisire le azioni o i diritti su di esse ad un prezzo determinato secondo la procedura applicabile in caso di esercizio del diritto di recesso.

L'esercizio di tale diritto dovrà essere esercitato con i tempi e le modalità previste dal precedente articolo 5.2.

Art. 6.

6.1 Finanziamento dei soci

I soci possono eseguire finanziamenti, con obbligo di rimborso da parte della società, subordinatamente al rispetto delle disposizioni di legge in materia.

6.2 Obbligazioni

La società può emettere obbligazioni ordinarie e convertibili in azioni nei limiti e con le modalità previste dalla legge.

Titolo III. Assemblea

Art. 7.

7.1 Convocazione dell'Assemblea

L'Assemblea è convocata sia presso la sede sociale che altrove, purché in uno Stato membro dell'Unione Europea, dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o, in caso di suo impedimento, dal Vice-Presidente mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora, del luogo dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare. Essa sarà altresì convocata dall'organo amministrativo quando ne sia fatta richiesta da tanti soci che rappresentino almeno il 10% (dieci per cento) del capitale sociale, ai sensi dell'articolo 2367 del Codice Civile.

L'avviso deve essere pubblicato, almeno quindici (15) giorni prima di quello fissato per l'Assemblea, sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica.

In deroga a quanto previsto dal precedente capoverso, la convocazione può avere luogo mediante avviso inviato ai soci, agli amministratori ed ai sindaci mediante qualsiasi mezzo che garantisca la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno otto (8) giorni prima dell'Assemblea.

In mancanza delle formalità suddette, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale e partecipa all'assemblea la maggioranza dei componenti degli organi amministrativi e di controllo.

L'Assemblea per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta l'anno nel termine di centoventi (120) giorni dalla chiusura dell'esercizio o, qualora la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato o quando

ricorrano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società, entro cehtottanta (180) giorni dalla chiusura dell'esercizio.

In via ordinaria o straordinaria l'Assemblea è inoltre convocata ogni qualvolta il Consiglio lo ritenga opportuno, nonché in ogni caso previsto dalla legge.

7.2 Rappresentanza

Possono intervenire all'assemblea i soci cui spetta il diritto di voto. Per l'intervento in assemblea non è di norma richiesto il deposito preventivo delle azioni. E' tuttavia possibile che l'avviso di convocazione richieda l'esibizione dei certificati azionari al momento dell'intervento o il preventivo deposito delle azioni o della relativa certificazione presso la sede sociale o le banche indicate dallo stesso avviso, fissando il termine entro il quale debbono essere depositate.

Ogni socio può farsi rappresentare in Assemblea per delega scritta. La rappresentanza deve essere conferita per iscritto e può essere attribuita anche a non soci e la relativa documentazione deve essere conservata presso la sede sociale. La rappresentanza non può comunque essere conferita a membri di organi amministrativi o di controllo ed a dipendenti della società od alle società da questa controllate, ovvero ai membri di organi amministrativi o di controllo od ai dipendenti di queste.

Nei limiti ed alle condizioni previsti dalla stessa, la rappresentanza può essere attribuita per più Assemblee.

La delega non può essere rilasciata in bianco ed il rappresentante può farsi sostituire solo dal soggetto indicato nella delega.

7.3 Svolgimento dell'Assemblea

L'Assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico ovvero, in caso di nomina del Consiglio di Amministrazione, dal suo Presidente o, in mancanza, da altra persona eletta dall'Assemblea stessa.

Spetta al Presidente dell'Assemblea constatare la regolarità della costituzione, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, regolare il suo svolgimento e accertare i risultati delle votazioni.

Con deliberazione dell'Assemblea ordinaria la società può dotarsi di regolamento per disciplinare lo svolgimento delle Assemblee.

L'Assemblea nomina un Segretario che può essere anche non azionista ed eventualmente due scrutatori, scegliendoli fra gli azionisti presenti.

In ogni caso, le deliberazioni devono constare da verbale redatto e sottoscritto nei modi di legge.

Nei casi previsti dalla legge, o qualora il Presidente lo ritenga opportuno, questi designa un notaio che redigerà il verbale dell'Assemblea. In tal caso, non è necessaria la presenza del Segretario.

7.4 Assemblea tenuta con mezzi di telecomunicazione L'Assemblea può svolgersi con interventi dislocati in più luoghi, collegati mediante mezzi di telecomunicazione a cura della società, a condizione che sia rispettata la collegialità, la buona fede e la parità di trattamento dei soci. In particolare per il legittimo svolgimento delle Assemblee tenute con mezzi di telecomunicazione occorre che:

a) sia consentito al Presidente dell'Assemblea, anche a mezzo di propri collaboratori, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;

d) siano indicati nell'avviso di convocazione i luoghi collegati mediante mezzi di telecomunicazione a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire.

Ricorrendo le condizioni di cui sopra, la riunione si ritiene svolta nel luogo in cui sono presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante.

Qualora non sia tecnicamente possibile il collegamento con una sede distaccata, l'Assemblea non può svolgersi e deve essere riconvocata per una data successiva. Qualora, per motivi tecnici, si interrompa il collegamento con una sede distaccata, la riunione deve essere dichiarata sospesa dal Presidente e si ritengono legittimamente adottate le deliberazioni sino a quel momento assunte.

7.5 Quorum costitutivo e deliberativo

Le assemblee ordinarie, sia in prima che in seconda convocazione, sono costituite e deliberano con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale; le assemblee straordinarie, sia in prima che in seconda convocazione, sono costituite e deliberano con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino il 75% (settantacinqueper cento) del capitale sociale; sono fatti salvi i diversi quorum e le diverse maggioranze inderogabili previste dalla legge.

Titolo IV. Amministrazione

Art. 8.

8.1 Struttura dell'Organo Amministrativo

La società è amministrata da un Amministratore Unico ovvero da un Consiglio di Amministrazione composto da due a cinque Consiglieri, nel numero fissato dall'assemblea dei soci al momento della designazione.

L'Assemblea ordinaria, all'atto della nomina, stabilisce la durata della carica, la quale non può essere superiore a tre esercizi, e scade alla data dell'Assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica.

Gli amministratori sono rieleggibili.

Nel caso sia nominato un Consiglio di Amministrazione, le dimissioni di un Consigliere rendono ipso-iure dimissionario l'intero Consiglio di Amministrazione, che rimarrà in carica con poteri di ordinaria amministrazione sino ad avvenuto rinnovo dell'Organo Amministrativo.

La norma di cui sopra è applicabile anche in caso di dimissioni dell'Amministratore Unico.

8.2 Consiglio di Amministrazione

Il Consiglio di Amministrazione, ove l'Assemblea non vi abbia provveduto, sceglie fra i suoi componenti il Presidente e, se lo ritiene opportuno, uno o più Vice Presidenti.

Può altresì nominare uno o più Amministratori Delegati, i quali sono tenuti ad operare nei limiti indicati dalla legge.

Il Consiglio di Amministrazione può, nei limiti di legge, delegare proprie attribuzioni ad un Comitato Esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti o ad uno o più dei suoi componenti, determinando contenuto, limiti ed eventuali modalità di esercizio della delega.

Valgono, per le adunanze e le deliberazioni del Comitato Esecutivo, le norme dettate per il Consiglio di Amministrazione.

Il Consiglio di Amministrazione può altresì nominare uno o più direttori generali anche non amministratori, determinandone i poteri ed il relativo compenso.

La carica di Amministratore Delegato e quella di Presidente del Comitato Esecutivo sono cumulabili con quelle di Presidente e di Vice Presidente del Consiglio di Amministrazione.

8.3 Adunanze del Consiglio di Amministrazione

Il Consiglio di Amministrazione si riunisce anche fuori dalla sede sociale purché in uno Stato membro dell'Unione Europea.

Il Consiglio di Amministrazione è convocato dal Presidente o, in caso di suo impedimento, dal Vice-Presidente di loro iniziativa o quando ne sia fatta richiesta da un altro consigliere o dal Collegio Sindacale.

Le convocazioni del Consiglio di Amministrazione sono fatte per lettera raccomandata, telegramma, telefax o posta elettronica da spedire a ciascun amministratore ed a ciascun membro del Collegio Sindacale almeno tre (3) giorni prima di quello fissato per la riunione. In caso di urgenza il Consiglio di Amministrazione può essere convocato anche senza l'osservanza del termine come sopra stabilito, purché la convocazione avvenga, tramite i mezzi indicati, almeno ventiquattro (24) ore prima della riunione.

Il Presidente o, in sua assenza, il Vice-Presidente, fissa l'ordine del giorno delle riunioni del Consiglio, ne coordina i lavori e provvede affinché adeguate informazioni sulle materie iscritte all'ordine del giorno vengano fornite a tutti i consiglieri.

Per la validità delle deliberazioni del Consiglio è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica; le deliberazioni sono assunte a maggioranza assoluta dei presenti.

Il Consiglio di Amministrazione può nominare un Segretario, scelto anche fra estranei, per un periodo da determinarsi di volta in volta.

Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione devono constare da verbale sottoscritto da chi ha presieduto l'adunanza e dal Segretario.

8.4 Adunanze mediante mezzi di telecomunicazione

È ammessa la possibilità che le riunioni del Consiglio di Amministrazione si tengano mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere o visionare documenti.

Verificandosi questi requisiti, il Consiglio di Amministrazione si considera tenuto nel luogo in cui si trova il Presidente, dove pure deve trovarsi, se nominato, il Segretario della adunanza.

8.5 Poteri dell'Organo Amministrativo

L'Amministratore Unico ovvero, nel caso di sua nomina, il Consiglio di Amministrazione, sono investiti di tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione della società, senza eccezioni di sorta ed hanno facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali - ivi compresi quelli di consentire iscrizioni, surroghe, postergazioni e cancellazioni di ipoteche e privilegi, sia totali sia parziali, nonché di fare e cancellare trascrizioni ed annotamenti di qualsiasi specie, anche indipendentemente dal pagamento dei crediti ai quali dette iscrizioni, trascrizioni ed annotamenti si riferiscono - escluso soltanto quanto la legge riserva all'esclusiva competenza dell'Assemblea degli azionisti.

All'Organo Amministrativo vengono inoltre attribuite tutte le competenze di cui all'art. 2365, secondo comma, c.c., oltre l'emissione di obbligazioni, anche convertibili, nei limiti di legge.

8.6 Rappresentanza della società

La rappresentanza della società compete all'Amministratore Unico o, qualora la società sia amministrata da un Consiglio di Amministrazione, al suo Presidente. La rappresentanza spetta inoltre agli Amministratori Delegati, se nominati, in via tra loro disgiunta, per l'esecuzione delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione e del Comitato Esecutivo, ove costituito, nonché per l'esercizio dei poteri loro conferiti e in giudizio.

8.7 Emolumenti spettanti ai membri dell'Organo Amministrativo

I compensi spettanti all'Organo Amministrativo sono determinati dall'Assemblea dei soci. La remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche in conformità allo statuto è stabilita dal Consiglio di Amministrazione, sentito il parere del Collegio Sindacale.

L'Assemblea può determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolare cariche.

L'Assemblea dei soci può inoltre, in alternativa od in aggiunta, attribuire agli amministratori una partecipazione agli utili di esercizio, il diritto di sottoscrivere a prezzo predeterminato azioni di futura emissione o un trattamento di fine mandato.

Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

Titolo V. Collegio sindacale e controllo contabile

Art. 9. Collegio Sindacale e controllo contabile. Il Collegio Sindacale è composto di tre Sindaci effettivi e due supplenti.

Il Presidente del Collegio Sindacale è nominato dall'Assemblea. Nel caso di sua morte, rinuncia o decadenza, la Presidenza del Collegio è assunta, fino alla successiva Assemblea, dal sindaco più anziano.

È ammessa la possibilità che le riunioni del Collegio Sindacale si tengano mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che tutti i sindaci che vi partecipano possano essere identificati e che sia loro consentito di partecipare ai controlli e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati. Verificandosi questi requisiti, il Collegio Sindacale si considera riunito nel luogo di convocazione del Collegio, ove deve essere presente almeno un sindaco.

Salva diversa deliberazione dell'Assemblea e sempre che la nomina del Revisore unico o della Società di Revisione non sia obbligatoria per legge, il Collegio Sindacale esercita anche il controllo contabile a norma di legge.

Titolo VI. Esercizi sociali, Utili e diritto di recesso

Art. 10. Esercizi sociali. L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

Art. 11. Ripartizione degli utili. Gli utili netti di esercizio vengono ripartiti come segue:

- il 5% (cinque per cento) al fondo di riserva legale, fino al raggiungimento del quinto del capitale sociale;
- per il residuo l'assemblea ordinaria deciderà se accantonarli ad apposita riserva straordinaria oppure se distribuirli, anche parzialmente, ai soci.

Oltre alla riserva legale l'assemblea può deliberare di creare riserve speciali disponendone la destinazione.

Art. 12. Diritto di recesso. Il diritto di recesso spetta al socio in tutti i casi inderogabili stabiliti dalla legge.

Non costituiscono in ogni caso cause di recesso la proroga del termine della società e l'introduzione o la rimozione di vincoli alla circolazione delle azioni.

Per l'esercizio del diritto di recesso il socio deve trasmettere alla società una istanza recante le generalità del socio, il domicilio eletto per le comunicazioni inerenti al procedimento, il fatto che ha legittimato l'esercizio del diritto, il numero e la categoria delle azioni per le quali viene esercitato il diritto di recesso. Essa deve essere spedita all'Organo Amministrativo a mezzo lettera raccomandata con A.R., a pena di decadenza, entro i termini previsti dalla legge.

Dal momento dell'esercizio del diritto di recesso e sino al termine del relativo procedimento le azioni per le quali è esercitato il diritto di recesso devono restare depositate presso la sede sociale.

Il recesso non potrà comunque essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro novanta (90) giorni, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

L'Organo Amministrativo deve determinare - sentito il parere del Collegio Sindacale e dell'eventuale diverso soggetto incaricato della revisione contabile - il valore delle azioni, nonché redigere a norma dell'art. 2437-ter c.c., apposita relazione che espliciti i criteri di valutazione adottati da depositare presso la sede sociale almeno quindici (15) giorni prima di quello fissato per l'Assemblea. Ciascun socio ha diritto di prendere visione della relazione e di ottenerne copia a proprie spese. Qualora nessun socio abbia proposto contestualmente alla dichiarazione di recesso contestazione per iscritto, il valore di liquidazione si intenderà tacitamente approvato.

In caso di mancata determinazione da parte degli amministratori del valore di liquidazione nel termine di cui sopra, ovvero in ipotesi di contestazione del valore di liquidazione delle azioni determinato dall'Organo Amministrativo da parte del socio che ha esercitato il diritto di recesso, detto valore viene determinato, applicando i criteri di cui anzi, entro i novanta (90) giorni successivi tramite relazione giurata di esperto designato dal Tribunale competente in relazione alla sede sociale.

Titolo VII. Disposizioni finali

Art. 13. Liquidazione della società. La liquidazione della società avrà luogo nei casi e secondo le norme di legge.

L'Assemblée, con le maggioranze previste per la modificazione dello statuto, provvedere alla nomina di uno o più liquidatori, determinandone poteri e compensi a norma di legge.

Art. 14. Rinvio. Per quanto non previsto dal presente statuto si fa riferimento alle norme di legge in materia.

Cinquième résolution

Etant constaté que la Société a émis le 1^{er} janvier 2008 un emprunt obligataire privé 2008 - 2016 / 3% d'un montant principal de € 570.000,- constitué sous la loi luxembourgeoise, l'assemblée décide de modifier les termes de son règlement qui en établit les termes et conditions pour le rendre conforme aux prescriptions de la loi italienne.

Il est décidé d'arrêter comme suit le nouveau règlement aux termes et conditions ci-après:

BOVENTI I S.P.A.

REGOLAMENTO DEL PRESTITO OBBLIGAZIONARIO

DI EURO CINQUECENTOSETTANTAMILA (€ 570.000,00)

Art. 1. Importo titoli. Il prestito obbligazionario ordinario di Euro cinquecentosettantamila (570.000,00) è costituito da numero cinquemilasettecento (n. 5.700) obbligazioni del valore nominale unitario di un Euro cento (100).

I certificati obbligazionari sono emessi al portatore; a richiesta e contro rimborso delle spese possono essere convertiti in titoli nominativi e viceversa; le cedole restano tuttavia pagabili al portatore.

Art. 2. Prezzo di emissione. Le obbligazioni sono emesse alla pari.

Art. 3. Durata. La durata del prestito è fissata fino al 31 Ottobre 2016 salvo quanto disposto all'articolo 5.

Art. 4. Interessi. Le obbligazioni fruttano un interesse lordo pari al 3% annuo, pagabile in rate annuali posticipate, scadenti il 31/10 di ogni anno.

Art. 5. Rimborso e rimborso anticipato. Il prestito sarà rimborsato, salvo quanto previsto nel presente articolo, in un'unica rata di capitale alla scadenza, contro il ritiro di tutti i certificati emessi. Il prestito cessa di essere fruttifero dalla data stabilita per il rimborso.

La Società si riserva il diritto di rimborsare anticipatamente alla pari il prestito, in tutto o in parte, a partire dal 31 ottobre 2010, con preavviso di almeno tre (3) mesi.

Nel caso di rimborso anticipato parziale, l'estrazione a sorte delle obbligazioni da rimborsare dovrà essere effettuata alla presenza del rappresentante comune o, in mancanza, di un Notaio.

Le obbligazioni assoggettate al rimborso anticipato cesseranno di essere fruttifere alla data stabilita per il loro rimborso e i titoli presentati per il rimborso stesso dovranno essere muniti di tutte le cedole aventi scadenza posteriore a tale data; l'eventuale rateo di interessi maturato sulle cedole in corso diverrà scaduto.

Art. 6. Assemblea degli obbligazionisti e rappresentante comune. L'assemblea degli obbligazionisti, che delibera secondo quanto previsto dalla legge, è convocata mediante avviso pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale o secondo le norme previste dallo statuto della società in vigore al momento della pubblicazione, se previsto dalla legge.

La costituzione e la validità delle delibere è effettuata secondo quanto previsto dalla legge.

Anche per la nomina del rappresentante comune degli obbligazionisti si rinvia a quanto previsto dalla legge.

Art. 7. Luogo di pagamento. Il pagamento delle cedole scadute ed il rimborso delle obbligazioni avranno luogo presso la sede sociale o presso la cassa incaricata, contro presentazione dei titoli e/o delle cedole di cui gli stessi sono muniti.

Nel caso in cui il giorno di scadenza sia festivo, il pagamento deve essere effettuato nel primo giorno feriale successivo.

Art. 8. Termini di restituzione. I diritti degli obbligazionisti si prescrivono, per quanto concerne gli interessi, decorsi (cinque) 5 anni dalla data di scadenza della cedola e, per quanto concerne il capitale, decorsi (dieci) 10 anni dalla data in cui il prestito è divenuto rimborsabile.

Art. 9. Regime fiscale. Sono a carico degli obbligazionisti le imposte e tasse presenti e future che per legge colpiscono o dovessero colpire le obbligazioni e/o i relativi interessi.

Art. 10. Varie. Tutte le comunicazioni della società agli obbligazionisti sono validamente effettuate alternativamente mediante:

- avviso pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale;
- invio di lettera raccomandata al rappresentante comune degli obbligazionisti, se nominato, o agli obbligazionisti stessi se noti.

Il possesso delle obbligazioni comporta la piena accettazione di tutte le condizioni fissate nel presente regolamento.

Art. 11. Norma generale. Per quanto non espressamente previsto dal presente regolamento, si applicano le norme di legge al riguardo.

Sixième résolution

Est élu administrateur unique de BOVENTI I S.A. Monsieur Massimo CANDELA, entrepreneur, demeurant professionnellement à I-20121 Milan, Via Borgonuovo 9, Code Fiscal: CND LRT 39C27 F205W.

Septième résolution

Sont élus membres effectifs du collegio sindacale:

- Monsieur Stefano AMOROSO, président, demeurant professionnellement à I-20124 Milan, viale Vittorio Veneto, 14, Code Fiscal: MRS SFN 64S22 F205W;
- Madame Manuela BARISON, membre, demeurant professionnellement à I-10128 Turin, Via Marco Polo, 40, Code Fiscal: BRS MNL 77C70 L219R;
- Monsieur Gian Marco AMICO DI MEANE, membre, demeurant professionnellement à I-10123, Turin, Piazza Carlo Felice, 7, Code Fiscal: MCD GMR 72D28L 219X.

Sont élus membres suppléants du collegio sindacale:

- Monsieur Edoardo Luca ZUCCHETTI, membre suppléant, demeurant professionnellement à I-10129, Turin, Via Marco Polo 40, Code Fiscal: ZCC DDL71S28 L219K;
- Madame Francesca ZUCCHETTI, membre suppléant, demeurant professionnellement à I-10123, Turin, Piazza Carlo Felice, 7, Code Fiscal: ZCC FNC 69S47 L219W.

Huitième résolution

Sont nommés mandataires spéciaux et temporaires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes instances et dans toutes procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social:

- Pour le Luxembourg, Monsieur Claude GEIBEN, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, L-2227, 12, avenue de la Porte-Neuve;
- Pour l'Italie, Monsieur Fabio ZUCCHETTI, licencié en sciences économiques, ayant son adresse professionnelle à I-10123, Turin, Piazza Carlo Felice, 7, Code Fiscal: ZCC FBA 66E04 L219I.

Le bureau constate qu'aucun actionnaire n'a fait usage de la faculté de voir insérer des points additionnels à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à quatorze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Schneider, V. Alleno, M. Susca Radogna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2010. LAC/2010/21666. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010064083/461.

(100078866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

AmTrust Re Omega, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.937.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 5 mai 2010.

L'Assemblée Générale reconduit le mandat des Administrateurs suivant:

-Mr. Lambert SCHROEDER

-Mr. Stephen UNGAR, demeurant 7 Reid Street, HM11 Hamilton, Bermudes

-Mr. Jeremy CADLE, demeurant 7 Reid Street, HM11 Hamilton, Bermudes

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale nomme KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour la société AMTRUST Re OMEGA
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010072661/18.

(100066152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

SPE III RG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.826.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 6 mai 2010

En date du 6 mai 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer Monsieur Daniel LAURENCIN, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Monsieur Marc Chong Kan

Monsieur Daniel Laurencin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

SPE III RG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010071674/21.

(100065358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

SPE III Lowry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.240.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 6 mai 2010

En date du 6 mai 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer Monsieur Daniel LAURENCIN, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Monsieur Marc Chong Kan

Monsieur Daniel Laurencin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

SPE III Lowry S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010071675/21.

(100065357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Thalasy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.829.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 avril 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

THALASYS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2010071686/12.

(100066053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

SPE III Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.260.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 6 mai 2010

En date du 6 mai 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer Monsieur Daniel LAURENCIN, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Monsieur Marc Chong Kan

Monsieur Daniel Laurencin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

SPE III Gaïa S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010071679/21.

(100065356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Miles Investments S.à r.l. S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.145.

—
EXTRAIT

En date du 25 février 2010, Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est nommée au poste de gérant de la société.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010071681/14.

(100065332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Speedy Bill S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.477.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 6 mai 2010

- L'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071691/19.

(100066101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.578.

Il est porté à la connaissance de tiers qu'en date du 10 mai 2010, Wanhua International Resources Co., Limited, l'Associé Unique de la société émarginée, a transféré les 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l. à Wanhua International Holding Co., Limited, ayant son siège social au Flat/RM C 23/F, Lucky Plaza, 315-321 Lockart Rd, Wanchai, Hong Kong.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010071683/13.

(100066025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.124.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April,
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 29 April 2010; and

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 29 April 2010;

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Martine Schaeffer, dated 19 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda

1. Rectification of the number of class A-4 shares of the Company following the deposit for registration of the deed of the extraordinary general meeting of the Company dated 29 January 2010;

2. Registration of the share capital increase of 22 March 2010 decided under the authorised share capital;

3. Registration of the share capital increase of 24 March 2010 decided under the authorised share capital;

4. Registration of the share capital increase of 29 March 2010 decided under the authorised share capital;

5. Registration of the share capital increase of 29 March 2010 decided under the authorised share capital;

6. Registration of the share capital increase of 12 April 2010 decided under the authorised share capital;

7. Registration of the share capital increase of 16 April 2010 decided under the authorised share capital;
8. Reduction of the share capital from its current amount of EUR60,194,250 to an amount of EUR60,151,750 by the cancellation of 340 class JJ-3 shares;
9. Reduction of the share capital from its current amount of EUR60,151,750 to an amount of EUR60,144,125 by the cancellation of 61 class D-5 shares;
10. Reduction of the share capital from its current amount of EUR60,144,125 to an amount of EUR60,124,500 by the cancellation of 157 class U-3 shares; and
11. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

A material mistake occurred at the occasion of the deposit of the deed of the extraordinary general meeting of the Company concerning the number of class A-4 shares, signed on 29 January 2010 before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, with the relation LAC/2010/5017 and deposited on 12 February 2010 with the Register of Commerce under the following reference: L100023057, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 601 of 20 March 2010.

The total number of class A-4 shares registered should be read as follows: 17.531 class A-4 shares in the last resolution of the deed dated 29 January 2010. Such shares were held by Lone Star Global Holdings, Ltd. at the time of the deed dated 29 January 2010.

Second resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 22 March 2010, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR2,000 (two thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR60,146,750 (sixty million one hundred forty-six thousand seven hundred and fifty euro) represented by 481,174 (four hundred eighty-one thousand one hundred seventy-four) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, to an amount of EUR60,148,750 (sixty million one hundred forty-eight thousand seven hundred and fifty euro) represented by 481,190 (four hundred eighty-one thousand one hundred ninety) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes;
- b. to issue 16 (sixteen) new class H-5 shares (the New H-5 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and
- c. to accept the payment of a share premium of EUR65.24 (sixty-five euro and twenty-four cent) with respect to the New H-5 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New H-5 Shares and of the share premium.

The payment of the New H-5 Shares and of the share premium has been made for value on 19 March 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR60,148,750 (sixty million one hundred forty-eight thousand seven hundred and fifty euro) as of 22 March 2010.

Third resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 24 March 2010, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR2,000 (two thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR60,148,750 (sixty million one hundred forty-eight thousand seven hundred fifty euro) represented by 481,190 (four hundred eighty-one thousand one hundred ninety) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, to an amount of EUR60,150,750 (sixty million one hundred fifty thousand seven hundred fifty euro) represented by 481,206 (four hundred eighty-one thousand two hundred six) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes; and

b. to issue 16 (sixteen) new class H-5 shares (the New H-5 Shares II) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR105.31 (one hundred five euro and thirty-one cent) with respect to the New H-5 Shares II.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New H-5 Shares II and of the share premium.

The payment of the New H-5 Shares II and of the share premium has been made for value on 24 March 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR60,150,750 (sixty million one hundred fifty thousand seven hundred fifty euro) as of 24 March 2010.

Fourth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 29 March 2010, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR37,500 (thirty-seven thousand five hundred euro) in order to raise it from its previous amount of EUR60,150,750 (sixty million one hundred fifty thousand seven hundred fifty euro) represented by 481,206 (four hundred eighty-one thousand two hundred six) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, to an amount of EUR60,188,250 (sixty million one hundred eighty-eight thousand two hundred fifty euro) represented by 481,506 (four hundred eighty-one thousand five hundred six) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes;

b. to issue 300 (three hundred) new class G-5 shares (the New G-5 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR31.31 (thirty-one euro and thirty-one cent) with respect to the New G-5 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New G-5 Shares and of the share premium.

The payment of the New G-5 Shares and of the share premium has been made for value on 29 March 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR60,188,250 (sixty million one hundred eighty-eight thousand two hundred fifty euro) as of 29 March 2010.

Fifth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 29 March 2010, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR2,000 (two thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR60,188,250 (sixty million one hundred eighty-eight thousand two hundred fifty euro) represented by 481,506 (four hundred eighty-one thousand five hundred six) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, to an amount of EUR60,190,250 (sixty million one hundred ninety thousand two hundred fifty euro) represented by 481,522 (four hundred eighty-one thousand five hundred twenty-two) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes;

b. to issue 16 (sixteen) new class A-4 shares (the New A-4 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR61.90 (sixty-one euro and ninety cent) with respect to the New A-4 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New A-4 Shares and of the share premium.

The payment of the New A-4 Shares and of the share premium has been made for value on 29 March 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR60,190,250 (sixty million one hundred ninety thousand two hundred fifty euro) as of 29 March 2010.

Sixth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 12 April 2010, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR2,000 (two thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR60,190,250 (sixty million one hundred ninety thousand two hundred fifty euro) represented by 481,522 (four hundred eighty-one thousand five hundred twenty-two) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, to an amount of EUR60,192,250 (sixty million one hundred ninety-two thousand two hundred fifty euro) represented by 481,538 (four hundred eighty-one thousand five hundred thirty-eight) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes;

b. to issue 16 (sixteen) new class H-5 shares (the New H-5 Shares III) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR99.23 (ninety-nine euro and twenty-three cent) with respect to the New H-5 Shares III.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New H-5 Shares III and of the share premium.

The payment of the New H-5 Shares III and of the share premium has been made for value on 12 April 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR60,192,250 (sixty million one hundred ninety-two thousand two hundred fifty euro) as of 12 April 2010.

Seventh resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 16 April 2010, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR2,000 (two thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR60,192,250 (sixty million one hundred ninety-two thousand two hundred fifty euro) represented by 481,538 (four hundred eighty-one thousand five hundred thirty-eight) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, to an amount of EUR60,194,250 (sixty million one hundred ninety-four thousand two hundred fifty euro) represented by 481,554 (four hundred eighty-one thousand five hundred fifty-four) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes;

b. to issue 16 (sixteen) new class H-5 shares (the New H-5 Shares IV) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR37.54 (thirty-seven euro and fifty-four cent) with respect to the New H-5 Shares IV.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New H-5 Shares IV and of the share premium.

The payment of the New H-5 Shares IV and of the share premium has been made for value on 16 April 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR60,194,250 (sixty million one hundred ninety-four thousand two hundred fifty euro) as of 16 April 2010.

Eighth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR60,194,250 (sixty million one hundred ninety-four thousand two hundred fifty euro) represented by 481,554 (four hundred eighty-one thousand five hundred fifty-four) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, by an amount of EUR42,500 (forty-two thousand five hundred euro) to an amount of EUR60,151,750 (sixty million one hundred fifty-one thousand seven hundred fifty euro) represented by 481,214 (four hundred eighty-one thousand two hundred fourteen) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, by way of cancellation of 340 (three hundred forty) class Jj-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR42,500 (forty-two thousand five hundred euro).

Ninth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR60,151,750 (sixty million one hundred fifty-one thousand seven hundred fifty euro) represented by 481,214 (four hundred eighty-one thousand two hundred fourteen) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, by an amount of EUR7,625 (seven thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR60,144,125 (sixty million one hundred forty-four thousand one hundred twenty-five euro) represented by 481,153 (four hundred eighty-one thousand one hundred fifty-three) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, by way of cancellation of 61 (sixty-one) class D-5 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR7,625 (seven thousand six hundred twenty-five euro).

Tenth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR60,144,125 (sixty million one hundred forty-four thousand one hundred twenty-five euro) represented by 481,153 (four hundred eighty-one thousand one hundred fifty-three) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, by an amount of EUR19,625 (nineteen thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR60,124,500 (sixty million one hundred twenty-four thousand five hundred euro) represented by 480,996 (four hundred eighty thousand nine hundred ninety-six) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, by way of cancellation of 157 (one hundred fifty-seven) class U-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR19,625 (nineteen thousand six hundred twenty-five euro).

Eleventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR60,124,500 (sixty million one hundred twenty-four thousand five hundred euro) represented by 480,996 (four hundred eighty thousand nine hundred ninety-six) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,235 class A shares;
2. 610 class B shares;
3. 7,333 class C-1 shares;
4. 9,139 class D-1 shares;
5. 1,254 class E-1 shares;
6. 291 class F-1 shares;
7. 1,606 class G-1 shares;
8. 186 class H-1 shares;
9. 111 class I-1 shares;
10. 545 class J-1 shares;
11. 8 class K-1 shares;
12. 40,447 class A-2 shares;
13. 1,264 class B-2 shares;
14. 5,444 class C-2 shares;
15. 3,218 class E-2 shares;
16. 91 class G-2 shares;

17. 58,834 class H-2 shares;
18. 3,483 class I-2 shares;
19. 3,417 class J-2 shares;
20. 1,086 class K-2 shares;
21. 692 class L-2 shares;
22. 15,425 class M-2 shares;
23. 2,048 class N-2 shares;
24. 2,269 class P-2 shares;
25. 1,521 class Q-2 shares;
26. 832 class R-2 shares;
27. 329 class S-2 shares;
28. 287 class T-2 shares;
29. 33,207 class U-2 shares;
30. 10,917 class V-2 shares;
31. 2,648 class VV-2 shares;
32. 4,498 class X-2 shares;
33. 315 class Y-2 shares;
34. 346 class Z-2 shares;
35. 509 class AA-2 shares;
36. 52 class BB-2 shares;
37. 12 class CC-2 shares;
38. 56 class DD-2 shares;
39. 900 class EE-2 shares;
40. 12 class FF-2 shares;
41. 803 class A-3 shares;
42. 1,070 class B-3 shares;
43. 1,618 class C-3 shares;
44. 7,924 class D-3 shares;
45. 5,172 class E-3 shares;
46. 3,426 class F-3 shares;
47. 10,761 class H-3 shares;
48. 10,015 class I-3 shares;
49. 2,951 class J-3 shares;
50. 738 class K-3 shares;
51. 140 class L-3 shares;
52. 8,462 class M-3 shares;
53. 216 class N-3 shares;
54. 2,731 class O-3 shares;
55. 491 class P-3 shares;
56. 27,732 class Q-3 shares;
57. 100 class R-3 shares;
58. 8,256 class T-3 shares;
59. 13,017 class U-3 shares;
60. 5,506 class V-3 shares;
61. 502 class W-3 shares;
62. 6,491 class X-3 shares;
63. 440 class Y-3 shares ;
64. 314 class Z-3 shares;
65. 416 class AA-3 shares;
66. 38 class BB-3 shares;
67. 8,816 class CC-3 shares;
68. 221 class DD-3 shares;
69. 50 class EE-3 shares;

70. 13 class FF-3 shares;
71. 17,229 class GG-3 shares;
72. 23,559 class HH-3 shares;
73. 378 class II-3 shares;
74. 16,788 class JJ-3 shares;
75. 18,057 class A-4 shares;
76. 9,867 class B-4 shares;
77. 9,837 class C-4 shares;
78. 7,690 class D-4 shares;
79. 712 class E-4 shares;
80. 4,283 class F-4 shares;
81. 3,404 class A-5 shares;
82. 1,766 class B-5 shares;
83. 3,265 class C-5 shares;
84. 3,186 class D-5 shares;
85. 484 class E-5 shares;
86. 2 class F-5 shares;
87. 301 class G-5 shares; and
88. 10,281 class H-5 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand six hundred Euro (1.600.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 29 avril 2010; et

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 29 avril 2010;

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.à.r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 19 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

1. Rectification du nombre de parts sociales de classe A-4 de la Société suite au dépôt pour enregistrement de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 29 janvier 2010;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 22 mars 2010 décidée sous le capital autorisé;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 24 mars 2010 décidée sous le capital autorisé;
4. Constatation de l'augmentation de capital du 29 mars 2010 décidée sous le capital autorisé;
5. Constatation de l'augmentation de capital du 29 mars 2010 décidée sous le capital autorisé,
6. Constatation de l'augmentation de capital du 12 avril 2010 décidée sous le capital autorisé,
7. Constatation de l'augmentation de capital du 16 avril 2010 décidée sous le capital autorisé;
8. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR60.194.250 pour le faire passer à un montant de EUR60.151.750 par le biais de l'annulation de 340 parts sociales ordinaires de classe JJ-3;
9. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR60.151.750 pour le faire passer à un montant de EUR60.144.125 par le biais de l'annulation de 61 parts sociales ordinaires de classe D-5;
10. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR60.144.125 pour le faire passer à un montant de EUR60.124.500 par le biais de l'annulation de 157 parts sociales ordinaires de classe U-3; et
11. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Une erreur matérielle concernant le nombre de parts sociales de classe A-4 détenues par la Société s'est produite à l'occasion du dépôt de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société signé le 29 janvier 2010 par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, enregistré auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, sous la relation LAC/2010/5017 et déposé le 12 février 2010 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence suivante: L100023057, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 601 du 20 mars 2010.

Le nombre total de parts sociales de classe A-4 enregistrées doit se lire comme suit: 17.531 parts sociales de classe A-4 dans la dernière résolution de l'acte du 29 janvier 2010. Lesdites parts étaient détenues par Lone Star Global Holdings, Ltd. à la date de l'acte du 29 janvier 2010.

Seconde résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 22 mars 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR2.000 (deux mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR60.146.750 (soixante millions cent quarante-six mille sept cent cinquante euros) représenté par 481.174 (quatre cent quatre-vingt-un mille cent soixante-quatorze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, à un montant de EUR60.148.750 (soixante millions cent quarante-huit mille sept cent cinquante euros) représenté par 481.190 (quatre cent quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes;
- b. d'émettre 16 (seize) nouvelles parts sociales de classe H-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et
- c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR65,24 (soixante-cinq euros et vingt-quatre cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 et de la prime d'émission a été effectué le 19 mars 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR60.148.750 (soixante millions cent quarante-huit mille sept cent cinquante euros) au 22 mars 2010.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 24 mars 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR2.000 (deux mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR60.148.750 (soixante millions cent quarante-huit mille sept cent cinquante euros) représenté par 481.190 (quatre cent quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-dix) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, à un montant de EUR60.150.750 (soixante millions cent cinquante mille sept cent cinquante euros) représenté par 481.206 (quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes;

b. d'émettre 16 (seize) nouvelles parts sociales de classe H-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 II), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR105,31 (cent cinq euros et trente-et-un cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 II et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 II et de la prime d'émission a été effectué le 24 mars 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR60.150.750 (soixante millions cent cinquante mille sept cent cinquante euros) au 24 mars 2010.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 29 mars 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR37.500 (trente-sept mille cinq cent euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR60.150.750 (soixante millions cent cinquante mille sept cent cinquante euros) représenté par 481.206 (quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent six) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, à un montant de EUR60.188.250 (soixante millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros) représenté par 481.506 (quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes;

b. d'émettre 300 (trois cent) nouvelles parts sociales de classe G-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe G-5), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR31,31 (trente-et-un euros et trente-et-un cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe G-5.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe G-5 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe G-5 et de la prime d'émission a été effectué le 29 mars 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR60.188.250 (soixante millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros) au 29 mars 2010.

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 29 mars 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR2.000 (deux mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR60.188.250 (soixante millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros) représenté par 481.506 (quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent six) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, à un montant de EUR60.190.250 (soixante millions cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante euros) représenté par 481.522 (quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes;

b. d'émettre 16 (seize) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR61,90 (soixante-et-un euros et quatre-vingt-dix cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission a été effectué le 29 mars 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR60.190.250 (soixante millions cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante euros) au 29 mars 2010.

Sixième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 12 avril 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR2.000 (deux mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR60.190.250 (soixante millions cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante euros) représenté par 481.522 (quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-deux) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, à un montant de EUR60.192.250 (soixante millions cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante euros) représenté par 481.538 (quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes;

b. d'émettre 16 (seize) nouvelles parts sociales de classe H-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 III), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR99,23 (quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-trois cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 III.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 III et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 III et de la prime d'émission a été effectué le 12 avril 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR60.192.250 (soixante millions cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante euros) au 12 avril 2010.

Septième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 16 avril 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR2.000 (deux mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR60.192.250 (soixante millions cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante euros) représenté par 481.538 (quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente-huit) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, à un montant de EUR60.194.250 (soixante millions cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante euros) représenté par 481.554 (quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes;

b. d'émettre 16 (seize) nouvelles parts sociales de classe H-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 IV), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR37,54 (trente-sept euros et cinquante-quatre cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 IV.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 IV et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 IV et de la prime d'émission a été effectué le 16 avril 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR60.194.250 (soixante millions cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante euros) au 16 avril 2010.

Huitième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR42.500 (quarante-deux mille cinq cent euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR60.194.250 (soixante millions cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante euros) représenté par 481.554 (quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, à un montant de EUR60.151.750 (soixante millions cent cinquante-et-un mille sept cent cinquante euros) représenté par 481.214 (quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent quatorze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, par l'annulation de 340 (trois cent quarante) parts sociales ordinaires de classe JJ-3, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR42.500 (quarante-deux mille cinq cent euros).

Neuvième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR7.625 (sept mille six cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR60.151.750 (soixante millions cent cinquante-et-un mille sept cent cinquante euros) représenté par 481.214 (quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent quatorze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, à un montant de EUR60.144.125 (soixante millions cent quarante-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par 481.153 (quatre cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-trois) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, par l'annulation de 61 (soixante-et-une) parts sociales ordinaires de classe D-5, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR7.625 (sept mille six cent vingt-cinq euros).

Dixième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR19.625 (dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR60.144.125 (soixante millions cent quarante-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par 481.153 (quatre cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-trois) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, à un montant de EUR60.124.500 (soixante millions cent vingt-quatre mille cinq cent euros) représenté par 480.996 (quatre cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-seize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, par l'annulation de 157 (cent cinquante-sept) parts sociales ordinaires de classe U-3, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR19.625 (dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros).

Onzième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR60.124.500 (soixante millions cent vingt-quatre mille cinq cent euros) représenté par 480.996 (quatre cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-seize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.235 parts sociales de classe A;
2. 610 parts sociales de classe B;
3. 7.333 parts sociales de classe C-1;

4. 9.139 parts sociales de classe D-1;
5. 1.254 parts sociales de classe E-1;
6. 291 parts sociales de classe F-1;
7. 1.606 parts sociales de classe G-1;
8. 186 parts sociales de classe H-1;
9. 111 parts sociales de classe I-1 ;
10. 545 parts sociales de classe J-1;
11. 8 parts sociales de classe K-1;
12. 40.447 parts sociales de classe A-2;
13. 1.264 parts sociales de classe B-2;
14. 5.444 parts sociales de classe C-2;
15. 3.218 parts sociales de classe E-2;
16. 91 parts sociales de classe G-2 ;
17. 58.834 parts sociales de classe H-2;
18. 3.483 parts sociales de classe I-2;
19. 3.417 parts sociales de classe J-2;
20. 1.086 parts sociales de classe K-2;
21. 692 parts sociales de classe L-2;
22. 15.425 parts sociales de classe M-2;
23. 2.048 parts sociales de classe N-2;
24. 2.269 parts sociales de classe P-2;
25. 1.521 parts sociales de classe Q-2;
26. 832 parts sociales de classe R-2;
27. 329 parts sociales de classe S-2;
28. 287 parts sociales de classe T-2;
29. 33.207 parts sociales de classe U-2;
30. 10.917 parts sociales de classe V-2;
31. 2.648 parts sociales de classe W-2;
32. 4.498 parts sociales de classe X-2;
33. 315 parts sociales de classe Y-2;
34. 346 parts sociales de classe Z-2;
35. 509 parts sociales de classe AA-2;
36. 52 parts sociales de classe BB-2;
37. 12 parts sociales de classe CC-2;
38. 56 parts sociales de classe DD-2;
39. 900 parts sociales de classe EE-2;
40. 12 parts sociales de classe FF-2;
41. 803 parts sociales de classe A-3;
42. 1.070 parts sociales de classe B-3;
43. 1.618 parts sociales de classe C-3;
44. 7.924 parts sociales de classe D-3;
45. 5.172 parts sociales de classe E-3;
46. 3.426 parts sociales de classe F-3;
47. 10.761 parts sociales de classe H-3;
48. 10.015 parts sociales de classe I-3;
49. 2.951 parts sociales de classe J-3;
50. 738 parts sociales de classe K-3;
51. 140 parts sociales de classe L-3;
52. 8.462 parts sociales de classe M-3;
53. 216 parts sociales de classe N-3 ;
54. 2.731 parts sociales de classe O-3;
55. 491 parts sociales de classe P-3;
56. 27.732 parts sociales de classe Q-3;

57. 100 parts sociales de classe R-3;
58. 8.256 parts sociales de classe T-3;
59. 13.017 parts sociales de classe U-3;
60. 5.506 parts sociales de classe V-3;
61. 502 parts sociales de classe W-3;
62. 6.491 parts sociales de classe X-3;
63. 440 parts sociales de classe Y-3;
64. 314 parts sociales de classe Z-3;
65. 416 parts sociales de classe AA-3;
66. 38 parts sociales de classe BB-3;
67. 8.816 parts sociales de classe CC-3;
68. 221 parts sociales de classe DD-3;
69. 50 parts sociales de classe EE-3;
70. 13 parts sociales de classe FF-3;
71. 17.229 parts sociales de classe GG-3;
72. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
73. 378 parts sociales de classe II-3;
74. 16.788 parts sociales de classe JJ-3;
75. 18.057 parts sociales de classe A-4;
76. 9.867 parts sociales de classe B-4;
77. 9.837 parts sociales de classe C-4;
78. 7.690 parts sociales de classe D-4;
79. 712 parts sociales de classe E-4;
80. 4.283 parts sociales de classe F-4;
81. 3.404 parts sociales de classe A-5;
82. 1.766 parts sociales de classe B-5;
83. 3.265 parts sociales de classe C-5;
84. 3.186 parts sociales de classe D-5;
85. 484 parts sociales de classe E-5;
86. 2 parts sociales de classe F-5;
87. 301 parts sociales de classe G-5; et
88. 10.281 parts sociales de classe H-5."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ mille six cents euros (1.600.- EUR).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2010. LAC/2010/20000. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010074223/696.

(100067916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Shalimar S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.737.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 décembre 2009

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

SHALIMAR S.A., SPF

Référence de publication: 2010071685/14.

(100066052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Vionelle Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.813.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 29 mai 2009

Les sociétés FMS SERVICES SA dont le siège social est au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A. dont le siège social est au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ainsi que Monsieur Norbert SCHMITZ, demeurant à Luxembourg, sont réélues aux fonctions d'administrateur pour une période de six ans.

Madame Sophie Champenois, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS, demeurant au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une période de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour la société

VIONELLE HOLDING S.A.

Référence de publication: 2010071687/21.

(100066055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

IMS S.à r.l., Internacional Megasports Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.957.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

1) Madame Celeste RODRIGUES DA SILVA GONCALVES, cafetière, née à Salvaterra de Magos (P) le 12 mai 1969, demeurant à L-2146 Luxembourg, 72, rue de Merl,

2) Monsieur Antonio Augusto MOREIRA DA CRUZ, salarié, né le 5 août 1964 à Requeixo-Aveiro (P), demeurant à L-3274 Bettembourg, 6, rue des Prés,

3) Monsieur Joao Paulo FERREIRA, commerçant, né à S. Sebastiao Da Pedreira/Lisbonne (P) le 10 juillet 1970, demeurant à L-1371 Luxembourg, 151, Val Ste Croix.

4) l'association sans but lucratif de droit luxembourgeois F. C. RM HAMM BENFICA, avec siège social à L-2612 Luxembourg, 83a, rue Tawioun, constituée le 26 mars 2004 et inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro F 4374,

ici représentée par Monsieur Nico ZINSMEISTER, demeurant à Dudelange et Monsieur Claude ZIMMER, demeurant à Luxembourg, les deux en leur fonction de présidents du conseil d'administration, habilités à engager l'association sans but lucratif par leur signature conjointe conformément à l'article 14 des statuts,

Monsieur Nico ZINSMEISTER et Monsieur Claude ZIMMER étant ici représentés par Antonio Augusto MOREIRA DA CRUZ sur base d'une procuration sous seing privé datée du 22 avril 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs prédites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la distribution et la vente en gros et au détail de produits de la marque SPORT LISBOA E BENFICA, tel notamment, Single Player Benfica Shirt DVD, Estádio da Luz collector's Box, et produits assimilés.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "INTERNACIONAL MEGASPORTS SERVICE S. à r. l.", en abrégé "IMS S. à r. l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Mme Celeste RODRIGUES DA SILVA GONCALVES, prénommée, cinquante et une parts sociales,	51
2) Monsieur Antonio Augusto MOREIRA DA CRUZ, prénommé, vingt-trois parts sociales,	23
3) Monsieur Joao Paulo FERREIRA, prénommé, une part sociale,	1
4) L'a.s.b.l. F.C. RM HAMM BENFICA, vingt-cinq parts sociales,	25
Total: Cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-1842 Howald, 37, Av. Grand-Duc Jean.

2.- Est nommé gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Celeste RODRIGUES DA SILVA GONCALVES, prénommée.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Joao Paulo FERREIRA, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature conjointe des deux gérants ou de celle de la gérante administrative.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. RODRIGUES DA SILVA GONCALVES, A. MOREIRA DA CRUZ, J. FERREIRA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 28 avril 2010. Relation: REM/2010/565. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 mai 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010072618/127.

(100066463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

LCP Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.452.

—
Auszug aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates im Umlaufverfahren vom 20. Januar 2010

Die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 47205, erhält das Mandat des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr zum 31. März 2010.

Für gleichlautenden Auszug

Für LCP Management S.A.

Ein Mandatar

Référence de publication: 2010071699/13.

(100066017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

P1 Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange, 39, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 141.826.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société tenu le 24 avril 2009

Il a été décidé

- de nommer Monsieur Roger Schütz, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010071701/13.

(100065908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

European Consulting & Technical Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.157.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2010 tenue au siège de la société

L'assemblée générale à l'unanimité des voix nomme un nouvel administrateur de la société, Monsieur Luc-Henri JAMAR né le 20/07/1954 à Ixelles (Belgique) demeurant 21, rue Léon Metz, L-4238 Esch/Alzette, pour une période de 6 ans, en remplacement de Monsieur Patrick SALISBURY né le 02/11/1945 à Watford.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071702/13.

(100065891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 36.550,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.175.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010072408/15.

(100065883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.567.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 avril 2010, a décidé de:

- de nommer Mr Antonio Thomas, RBS (Luxembourg) S.A. 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, en tant qu'administrateur du fonds, sous réserve de l'obtention de l'approbation de la CSSF. Son mandat prend effet au jour de l'assemblée pour une période d'un an, se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

- renouveler les mandats de:

Monsieur Daniel Barker, The royal Bank of Scotland N.V. London Branch, Bishopsgate 250, EC2M 4AA Londres

Monsieur Claude Kremer, Etude Arendt & Medernach, 14 rue Erasme, BP 39, L-1468 Luxembourg

Monsieur Gijsbert Korevaar, The royal Bank of Scotland N.V. London Branch, Bishopsgate 250, EC2M 4AA Londres

Monsieur Koenraad van der Borgh Anphiko Asset Management S.A. Luxembourg, 100, rue de la Gare, B.P 100, L-8303 CAPELLEN

en leur qualité d'administrateurs, pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour la même période d'un an.

Pour MARKET ACCESS

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010072685/27.

(100066445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Valartis Fund Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.827.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme Valartis Group AG, ayant sons siège social à Sihlstrasse 24, CH-8021 Zurich (Suisse)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Jean Sébastien KROONEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 1^{er} avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. VALARTIS FUND ADVISORY (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 68.827 a été constituée sous le nom de MC FUND ADVISORY S.A. suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 260 du 14 avril 1999,

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de (quatre-vingt-onze mille cent soixante-six euros) EUR 91.166 entièrement libéré.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.S. KROONEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18339. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010072362/49.

(100065453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Nrep Transactions Holding 5 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 141.623.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

NREP C-Fund I APS, a Danish company registered with the Danish trade register under the number Reg No (CVR) 32157114, having its registered office at Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, Denmark,

here represented by Mr. Patrick LESTIENNE, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 2009.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company "NREP Transactions Holding 5 SARL", a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés with the number B. 141623, has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) on 21 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2423, dated 3 October 2008 (hereafter referred to as the "Company").

- The corporate capital is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty five euros (EUR 125.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to Mr. Marc LIESCH and Mr. Henrik BRAASCH for their mandates as managers A of the Company up to this date and to Mr. Mikkel BÜLOW-LEHNSBY and Mr. Kristian TUFT for their mandates as managers B of the Company up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the offices of Dechert Luxembourg.

Thereafter, the appearing party produced to the notary the share register of the Company which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company "NREP Transactions Holding 5 SARL" was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

NREP C-Fund I APS, une société danoise enregistrée auprès du registre de commerce danois sous le numéro Reg No (CVR) 32157114, ayant son siège social à Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, Danemark, ici représentée par Mr Patrick LESTIENNE, avocat résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée "NREP Transactions Holding 5 SARL", une société à responsabilité limitée organisée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 141623, a été constituée suivant acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch/Alzette (Grand Duché du Luxembourg) en date du 21 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ?2423 du 3 octobre 2008 (ci-après dénommée la "Société").

- La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100.-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandats de gérants de la Société jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans dans les bureaux de Dechert Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des parts sociales de la Société lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "NREP Transactions Holding 5 SARL".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LESTIENNE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56042. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010072638/97.

(100066156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Market Access III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.329.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 avril 2010, a décidé de:

- de nommer Mr Antonio Thomas, RBS (Luxembourg) SA. 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, en tant qu'administrateur du fonds, sous réserve de l'obtention de l'approbation de la CSSF. Son mandat prend effet au jour de l'assemblée pour une période d'un an, se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

- renouveler les mandats de:

Monsieur Daniel Barker, The royal Bank of Scotland N.V. London Branch, Bishopsgate 250, EC2M 4AA Londres

Mme Francine Kelsner, Etude Linklaters Loesch, 35 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg B.P.1107

Monsieur Gijsbert Korevaar, The royal Bank of Scotland N.V. London Branch, Bishopsgate 250, EC2M 4AA Londres

Monsieur Koenraad van der Borgh, Anphiko Asset Management S.A. Luxembourg, 100, rue de la Gare, B.P 100, L-8303 CAPELLEN

en leur qualité, d'administrateurs, pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour la même période d'un an.

Pour MARKET ACCESS III

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010072686/27.

(100066441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

HB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 116.430.

L'an deux mil dix.

Le treize avril.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HB Invest S.A." (Matricule No. 20062211882) avec siège social à L-3378 Livange, 13 rue de Bettembourg;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 116.430;

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER de résidence à Junglinster en date du 3 mai 2006, publiée au Mémorial C de 2006, page 70.707;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nick CLESEN, salarié, demeurant à Bettembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Claude AMSINGER, comptable, demeurant professionnellement à Ehlerange;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social de L-3378 Livange, 13 rue de Bettembourg à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.
- 2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3378 Livange, 13 rue de Bettembourg à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

Deuxième et Dernière résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article premier deuxième alinéa des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Ehlerange".

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale, à environ HUIT CENT VINGT EURO (EURO 820.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gierenz, Clesen, Amsinger, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 22 avril 2010. Relation: EAC/2010/4709. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 29 avril 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010072364/53.

(100065615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pucci S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 64, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.606.

L'an deux mille dix.

Le huit avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Stéphanie NACCACHE, educatrice, née à Luxembourg, le 02 septembre 1982, demeurant à L-5312 Contern, rue du Kroentgeshof;

2.- Madame Anna PALMISANO, commerçante, née à Sammichele Di Bari (Italie), le 05 avril 1959, demeurant à L-1531 Luxembourg, 26, rue de la Fonderie.

Lesquelles comparantes déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée PUCCI S.à r.l., avec siège social à L-8184 Kopstal, 24, rue de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 116.606,
constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 08 mai 2006, publié au Mémorial C 1449 du 27 juillet 2006,

dont le capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune est reparti comme suit:

1.- Madame Stéphanie NACCACHE, prénommée, CINQUANTE-CINQ PARTS SOCIALES	55
2.- Madame Anna PALMISANO, prénommée, QUARANTE-CINQ PARTS SOCIALES	45
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Lesquelles comparantes prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Madame Stéphanie NACCACHE, prénommée, déclare céder ses CINQUANTE-CINQ (55) parts sociales à Madame Anna PALMISANO, prénommée, ici présente, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Madame Stéphanie NACCACHE, prénommée, gérante technique de la société, et Madame Anna PALMISANO, prénommée, gérante administrative de la société, déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Madame Anna PALMISANO, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite l'associée unique se considérant comme réunie en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-8184 Kopstal 24, rue de Luxembourg à L-8140 Bridel, 64, rue de Luxembourg.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Bridel.

2. La démission Mademoiselle Stéphanie NACCACHE prénommée, en tant que gérante technique de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3.- Madame Anna PALMISANO, prénommée, exerçant actuellement la qualité de gérante administrative de la société est nommée pour le futur gérante de la société pour une durée indéterminée.

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Naccache, Palmisano Anna, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 avril 2010. Relation: EAC/2010/4229. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010072366/53.

(100066094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Vega Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.340.

In the year two thousand ten, on the third of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of VEGA INVESTMENTS S.à r.L, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95340 (the "Company"). The Company has been incorporated on 13 August 2003 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 977 of 23 September 2003.

There appeared:

CERBERUS PARTNERS, LP., established at 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; holder of 19 nominative shares;

CERBERUS INTERNATIONAL, Ltd., established at Premier Fund Services Limited, Second Floor Suite No. 2, First Commercial Centre, East Mall Drive, PO Box F 44 656 Freeport, Grand Bahamas; holder of 56 nominative shares;

CERBERUS SERIES TWO HOLDINGS, LLC, established at 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; holder of 18 nominative shares;

CERBERUS SERIES THREE HOLDINGS, LLC, established at 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; holder of 23 nominative shares;

#VPC:REPLU88515#

CERBERUS AMERICA SERIES ONE HOLDINGS, LLC, established at 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; holder of 5 nominative shares;

CERBERUS AMERICA SERIES TWO HOLDINGS, LLC, established at 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; holder of 2 nominative shares;

AHAB OPPORTUNITIES, L.P., (formerly known as AHAB PARTNERS, L.P.), established at 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; holder of 1 nominative share; and

AHAB OPPORTUNITIES, Ltd. (formerly known as AHAB INTERNATIONAL, Ltd.), established at 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; holder of 1 nominative share;

representing the entire share capital of the Company divided into 125 shares with a nominal value of EUR 100 each, (the "Shareholders"), hereby represented by Willem-Arnoud van Rooyen, employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., by virtue of a proxy given on 19 and 21 April 2010.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

2. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the "law").

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le trois mai.

Pardevant Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Vega Investments S. à r. l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95340 (la Société). La Société a été immatriculée le 13 Août 2003 suivant un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 977 du 23 septembre 2003.

Ont comparu:

CERBERUS PARTNERS, L.P., avec siège social au 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; titulaire de 19 parts sociales;

CERBERUS INTERNATIONAL, Ltd., avec siège social au Premier Fund Services Limited, Second Floor Suite No. 2, First Commercial Centre, East Mall Drive, PO Box F 44 656 Freeport, Grand Bahamas; titulaire de 56 parts sociales;

CERBERUS SERIES TWO HOLDINGS, LLC, Avec siège social au 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; titulaire de 18 parts sociales;

CERBERUS SERIES THREE HOLDINGS, LLC, Avec siège social au 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; titulaire de 23 parts sociales;

CERBERUS AMERICA SERIES ONE HOLDINGS, LLC, Avec siège social au 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; titulaire de 5 parts sociales;

CERBERUS AMERICA SERIES TWO HOLDINGS, LLC, Avec siège social au 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; titulaire de 2 parts sociales;

AHAB OPPORTUNITIES, LP., (anciennement AHAB PARTNERS, L.P.), avec siège social au 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; titulaire de 1 part sociale; et

AHAB OPPORTUNITIES, LTD. (anciennement AHAB INTERNATIONAL, Ltd.), avec siège social au 299 Park Avenue; NY 10171 New York; U.S.A.; titulaire de 1 part sociale;

représentant la totalité du capital social de la Société Vega Investments S.à r.l. divisé en 125 parts sociales avec un valeur nominale de EUR 100 chacune, (les "Associés"), représentée par Monsieur Willem-Arnoud van Rooyen, employé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée les 19 et 21 avril 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent la totalité des parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de dissoudre et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W.-A. van Rooyen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2010. Relation: LAC/2010/20183. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010072369/158.

(100066071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Truficar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.831.

Le bilan de Sofina S.A. du 31.12.2009 la déclaration d'accord conformément à l'article 70, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010072398/11.

(100065646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Duemme International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.740.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 avril 2010.

La démission de Monsieur FELLER Guido de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur VENTOLA Fabio, directeur d'entreprise, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 2 bd de la Foire, est nommé nouvel administrateur, soumis à l'approbation de la CSSF, pour une période d'un an.

M. Antonio Maria PENNA, demeurant à Via Cesare da Sesto n. 43, 20099 Sesto San Giovanni, Milan, Italie, M. Claudio GREGO, demeurant à Via Antonia Pozzi n. 7, Milan, Italie, M. Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et M. Lorenzo GIANELLO, demeurant à 68, rue des Aubepines, L-1145 Luxembourg, sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an.

Monsieur Claudio GREGO est renommé Président du Conseil d'administration pour une nouvelle période d'un an.

PRICEWATERHOUSE COOPERS SARL est renommé réviseur d'entreprises pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

DUEMME INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Georges GUDENBURG / Lorenzo GIANELLO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010072659/23.

(100066160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Trufidee, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 1.363.

—
Le bilan de Sofina S.A. du 31.12.2009 la déclaration d'accord conformément à l'article 70, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010072399/11.

(100065647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Académie de Prévention S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 121.028.

—
La société Fiduciaire de Trèves S.C. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société:

ACADEMIE DE PREVENTION SARL

74, rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

RCS Luxembourg B 121028

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

FIDUCIAIRE DE TREVES SC

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010072420/16.

(100065541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Sofilec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 7.399.

—
Le bilan de Sofina S.A. du 31.12.2009 la déclaration d'accord conformément à l'article 70, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010072400/11.

(100065650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Strend Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.457.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société "Reliance Innoventures Private Limited", ayant son siège social au 3rd Floor, Reliance Energy Centre, Santa Cruz, 400 055 Mumbai, Inde, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Maharashtra sous le numéro U73100MH2005PLC158356, représentée par Monsieur Hari Nair, né le 2 septembre 1972 à Palghat et demeurant au Reliance Centre, 19, Walchand Hirachand Marg, Ballard Estate, Mumbai - 400 001, Inde, lui-même représenté par Monsieur Benoit de Bien, avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

En vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 14 avril 2010,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le Notaire instrumentant et les parties, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "Strend Holdings", dont le siège social est situé L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, le 8 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations du 24 février 2009, numéro 407,

Et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.457,

Que le capital social de la société "Strend Holdings" Sàrl est de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale. Que la société ne possède ni d'immeuble ni de parts d'immeuble.

Que la comparante représentant l'intégralité du capital social, constate que la société n'a plus exercé d'activité et décide de prononcer sa dissolution avec effet au 31 décembre 2009,

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société "Strend Holdings" Sàrl,

Qu'elle déclare être solidairement et indivisiblement investi de tout l'actif de la société, et expressément prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir la concernant.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur démissionnaire pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent leur être adressées: Reliance Centre, 19, Walchand Hirachand Marg, Ballard Estate, Mumbai - 400 001, Inde.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 avril 2010 - WIL/2010/347 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 avril 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010072401/49.

(100065551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Truflux, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 94.345.

Le bilan de Sofina S.A. du 31.12.2009 la déclaration d'accord conformément à l'article 70, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010072402/11.

(100065651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Reviva Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 152.599.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of April,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Reviva Capital S.A.", a société anonyme, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B number not yet attributed) (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The general meeting is opened at 3.30 p.m. with Mr Max Kremer, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of the purpose of the Company in order to comply with the provisions of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the carrying out of all operations of a financial sector administrative agent and of a professional providing debt recovery services in the sense of Articles 29-2 and 28-3 of the law of 5 April 1993, as amended, on the financial sector, under any form and all operations related thereto.

The purpose of the Company is further the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

The Company may further provide services as economic advisor."

2) Amendment of the 1st paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Directors shall delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to two or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate."

3) Amendment of article 15 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 15. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors chosen among the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the board of directors."

4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the corporate purpose of the Company in order to allow it to carry out activities in accordance with the provisions of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

As a consequence, the general meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the carrying out of all operations of a financial sector administrative agent and of a professional providing debt recovery services in the sense of Articles 29-2 and 28-3 of the law of 5 April 1993, as amended, on the financial sector, under any form and all operations related thereto.

The purpose of the Company is further the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

The Company may further provide services as economic advisor."

Second resolution

The general meeting resolves to amend the 1st paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Directors shall delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to two or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate."

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 15. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors chosen among the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the board of directors."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Reviva Capital S.A.", une société anonyme ayant son siège social à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (numéro R.C.S. Luxembourg B en cours d'attribution) (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 avril 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Modification de l'objet social de la Société pour le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société consiste dans l'exécution de toutes les opérations liées aux activités d'agent administratif du secteur financier et de professionnel fournissant des services de recouvrement de créances tels que définis dans les articles 29-2 et 28-3 de la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée, sur le secteur financier, sous quelque forme que ce soit et toutes les opérations qui y sont reliées.

L'objet de la Société consiste aussi dans la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou toute autre manière d'instruments financiers de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, ou financière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La Société peut également agir en tant que conseiller économique."

2) Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à deux ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer."

3) Modification de l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 15. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par le conseil d'administration."

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société pour permettre à la Société d'exercer des activités conformément à la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société consiste dans l'exécution de toutes les opérations liées aux activités d'agent administratif du secteur financier et de professionnel fournissant des services de recouvrement de créances tels que définis dans les articles 29-2 et 28-3 de la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée, sur le secteur financier, sous quelque forme que ce soit et toutes les opérations qui y sont reliées.

L'objet de la Société consiste aussi dans la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou toute autre manière d'instruments financiers de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, ou financière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La Société peut également agir en tant que conseiller économique."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 12 des statuts comme suit:

" **Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à deux ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

" **Art. 15. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par le conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2010. LAC / 2010 / 18685. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010074224/199.

(100067694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Altervest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.872.

Le bilan de Sofina S.A. du 31.12.2009 la déclaration d'accord conformément à l'article 70, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010072403/11.

(100065653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

**Translate 4 U, Société à responsabilité limitée,
(anc. Translate 4 U Sàrl).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 100.500.

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Madame Jocelyne COLETTE, née le 6 novembre 1952 à Charleroi (Belgique) et demeurant à B-1180 Uccle, 182, Avenue Montjoie

2. Monsieur Emmanuel POIMS, né le 4 décembre 1957 à Hermalle (Belgique) et demeurant à B-3140 Keerbergen, 92, Lozenhoekstraat

ici, tous deux représentés par Monsieur Benoît DE BIEN, prénommé, en vertu de procurations sous seing privée, dressée le 14 avril 2010 à L-Erpeldange et B-Keerbergen lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR, resteront ci-annexées,

Lesquels comparants, tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société "Translate 4 U Sàrl" a été constituée suivant acte du 19 mars 2001, reçu par Maître Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 938 du 30 octobre 2001, statuts modifiés aux termes d'un acte du 9 avril 2004 reçu par le Notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 737 du 19 juillet 2004

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 100.500,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "TRANSLATE 4 U Sàrl", avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Ensuite les comparants représentés ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités et de modifier en conséquence l'article 2 (alinéa premier) des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Mamer/Capellen."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de rectifier la dénomination et supprimer le Sàrl. La dénomination de la société devient donc "TRANSLATE 4 U" et en conséquence modifier l'Article premier des statuts qui s'énonce à l'avenir comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TRANSLATE 4 U."

Troisième résolution

L'assemblée constate la modification de l'adresse professionnelle de Madame Jocelyne COLETTE, prénommée, administrateur, du B-1180 Uccle, 182, Avenue Montjoie au L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 700,- €.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 avril 2010 - WIL/2010/341 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 avril 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010072405/53.

(100065546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Ghem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010072406/12.

(100065684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pelham e-shelter Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.450.

Le bilan consolidé au 31 Décembre 2007 dans sa version modifié a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplace le bilan 31 Décembre 2008 précédemment déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100019756.05 le 8 Février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010072407/14.

(100065881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Crane International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.655.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 12 avril 2010

En date du 12 Avril 2010, l'associé unique de Crane International Capital S.à.r.l ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr Thomas Noonan, comme Gérant "A" de la Société avec effet immédiat;
- De nommer Mr Edward S. Switter, résidant professionnellement au 100 First Stamford Place, Stamford, Connecticut 06902 en tant que gérant "A" de la société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée. Sa signature étant conjointe avec celle de tout autre Gérant du Conseil de Gérance;

Luxembourg, le 06 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandaté à cet effet

Référence de publication: 2010072756/18.

(100066218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 36.550,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.175.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010072409/15.

(100065886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

SGAM Venture Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.798.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

16 Bd Royal L-2449 LUXEMBOURG

BP 1728 L-1017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010072411/13.

(100065995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

LYXOR Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.801.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010072412/10.

(100065992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

R.T.C., Réalisations techniques des collectivités S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7230 Helmsange, 23, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.562.

—
L'associé unique et gérant de la société à responsabilité limitée Réalisations techniques des collectivités S.à r.l., en abrégé R.T.C. S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société de l'adresse actuelle sise de L-7256 Walferdange, 2, rue Josy Welter vers L-7230 Helmsange, 23, rue Prince Henri, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010072436/15.

(100065604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Henkel Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.690.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HENKEL RE S.A.
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010072416/12.

(100065991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

AmTrust Re Omega, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 24.937.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AmTrust Re Omega
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2010072417/12.

(100065988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Ex Var S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2010072418/10.

(100065984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Nalco Luxembourg Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 127.054.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 22 avril 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 23 avril 2010, LAC/2010/17783, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite y resteront consignées.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010072433/20.

(100065996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.
